

2009/1727 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE D'ATHLETISME A LA  
DUCHERE – AVENUE SCHOELCHER – OPERATION N° 09  
328 001 – ADAPTATION DE CREDIT (DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

« Par délibérations n° 2006/7221 du 20 novembre 2006, n° 2007/7634  
du 2 avril 2007 et n° 2008/8809 du 18 février 2008, vous avez approuvé le  
projet cité en objet et fixé le montant de l'autorisation de programme à  
21 130 000,00 €.

La halle d'athlétisme est l'un des équipements majeurs du projet de  
renouvellement du quartier de la Duchère. Sa fonction régionale en fait un pôle  
d'attraction de l'agglomération lyonnaise, et marque ainsi à l'échelle de la ville  
le renouveau du quartier.

Son importance, 7800 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, 120 m de long et 70 m de  
large avec une émergence de 11 à 15 m et son affichage sur l'espace urbain en  
font un élément fondamental d'articulation entre le fort et la centralité du  
quartier. Sur le plan architectural, les façades et la toiture du bâtiment  
composent un ensemble avec une continuité volumétrique. Le projet est  
enveloppé par une vêtue métallique dont la forme et les dimensions rappellent  
celles d'une piste d'athlétisme.

Un parvis va se développer au Nord et à l'Est, à la même altitude que  
le sol du plateau d'athlétisme et que celle du parvis déjà existant devant la  
tribune du stade de Balmont, afin de gérer les accès en pente douce à ces deux  
équipements depuis les voies publiques. L'aménagement des parvis sera réalisé  
par la SERL.

A l'Ouest, l'avenue Schœlcher est en pente et son altimétrie varie  
d'environ 3 m sur la longueur de la halle. La dalle du plateau d'athlétisme sera  
décollée du sol, ménageant ainsi un volume sous dalle d'environ 6 400 m<sup>2</sup> qui  
sera livré brut dans le cadre de ce dossier. Ceci pourrait permettre à terme de  
réaliser environ 1 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activité en front de rue et d'aménager un  
parc de stationnement dans la partie restante avec un potentiel de 170 places.

Traduisant les engagements de la Ville de Lyon pour le  
développement durable, la halle sera construite suivant une démarche  
respectant la qualité environnementale. A ce titre, une installation  
photovoltaïque de grande ampleur sera installée en toiture (120 kWc) et une  
isolation thermique par l'extérieur performante sera mise en œuvre. Le projet  
répond ainsi à différents objectifs environnementaux jugés prioritaires,  
notamment la maîtrise des besoins énergétiques et le recours aux énergies  
renouvelables.

La halle aura une surface SHON de 11 698 m<sup>2</sup>.

A l'intérieur, elle comportera un plateau d'athlétisme de 6 375 m<sup>2</sup> avec une piste circulaire de 200 m à 6 couloirs, une piste de sprint de 60 m à 8 couloirs, des ateliers pour tous les sauts (hauteur, perche, longueur) et le lancer de poids. Une salle d'échauffement de 640 m<sup>2</sup>, une salle de musculation de 130 m<sup>2</sup>, un sauna, des vestiaires, sanitaires, une buvette, tous les locaux nécessaires à l'organisation des compétitions, et des locaux administratifs avec une salle de formation viendront compléter l'équipement.

La capacité d'accueil public en configuration sportive sur gradins sera de 2018 places au maximum : 452 places sur gradins fixes, 568 places sur gradins rétractables et 998 places sur gradins démontables de location.

La halle pourra accueillir d'autres manifestations sportives que l'athlétisme comme la gymnastique, les arts martiaux ou l'escrime et son classement « polyvalent à dominante sportive » au titre de la réglementation incendie permettra également son utilisation exceptionnelle pour une conférence ou un spectacle.

En phase concours, le montant des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 12 800 000 € HT (valeur mars 2007), en adéquation avec l'enveloppe financière allouée. Le maître d'ouvrage a chiffré ce même projet à 13 540 000 € HT, soit 6 % de plus (valeur mars 2007).

Lors de l'élaboration des études d'avant-projet, le maître d'œuvre a affiné sa prévision du coût de l'ouvrage par approches successives au fur et à mesure que le projet était, lui-même, de mieux en mieux défini dans ses composantes. Il a fait valoir un certain nombre de considérations techniques pour justifier l'augmentation de son estimation :

- des contraintes nouvelles d'adaptation au site ont été rencontrées. Elles sont issues d'une part du résultat des rapports de sol complémentaires (plus value sur les fondations profondes) et d'autre part d'une évolution des conditions de livraison du terrain (terrassements plus importants) ;

- la réalisation des gaines de désenfumage et des escaliers de secours côté parvis, indispensables pour le fonctionnement d'un futur parking en sous-sol, a dû être intégrée au dossier (cette prestation n'était pas prévue au programme) ;

- des contraintes liées à la sécurité ont nécessité des mises au point du projet comme la création d'escaliers de secours complémentaires pour réduire les distances d'évacuation, la création d'écran de cantonnement au niveau de la charpente, le traitement coupe-feu du local de stockage du matériel d'athlétisme ou la nécessité d'assurer une stabilité au feu de la coursive qui dessert les gradins ;

- la réalisation d'un bassin de rétention d'un volume d'environ 200 m<sup>3</sup> a été intégrée en sous-sol pour limiter le débit de fuite des eaux pluviales sur le réseau public.

Des adaptations et des optimisations ont été réalisées lors des études d'avant-projet et le futur bâtiment est compact et d'une emprise au sol restreinte. Il est conforme aux surfaces du programme. Par ailleurs, les niveaux de prestations restent dans des gammes robustes et pérennes sans être luxueuses.

Au stade de son engagement à l'APD, le maître d'œuvre estime le coût prévisionnel des travaux à 14 950 000 € HT (valeur mars 2007). Il est engagé contractuellement, pour la suite du projet, à respecter ce coût assorti de taux de tolérance de 3 % au stade appel d'offres et de 2 % en fin de travaux.

En conséquence, il convient de fixer le montant global de l'autorisation de programme, hors acquisition foncière, à 23 600 000 € TTC (valeur mars 2007) soit 25 040 000 € TTC (valeur novembre 2008 – dernier index connu). Ce montant est soumis au facteur temps et évoluera avec les actualisations et révisions des prix.

Il devra être confirmé par le résultat des appels d'offres. Il conviendra d'ajouter à cette enveloppe le montant d'acquisition du terrain d'assiette en cours d'estimation ».

Vu les délibérations n° 2006/7221 du 20 novembre 2006, n° 2007/7634 du 2 avril 2007 et n° 2008/8809 du 18 février 2008 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le nouveau montant de l'autorisation de programme de l'opération de construction d'une halle d'athlétisme à la Duchère est fixé à 25 040 000 € (valeur novembre 2008).

2 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fond européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits au budget de la Ville, programme 4, AP 2005-4, fonction 411, natures 2031, 2313 et 2184, 2188, opération 09 328 001, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- déjà réalisé au 31 décembre 2008 : 602 796,50 € ;
- 2009 : 550 000,00 € ;

- 2010 : 850 000,00 € ;
- 2011 : 11 500 000,00 €
- 2012 : 10 337 203,50 € dont 78 000,00 € de mobilier ;
- 2013 : 1 200 000,00 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY